



Bonjour à toutes et à tous,

**Vous avez dit déconfinement progressif ?** Depuis le 11 mai, nous sommes entrés dans une nouvelle étape de lutte contre le coronavirus. Dans les lignes qui suivent, nous n'allons pas balayer toutes les nouvelles dispositions, mais vous informer sur celles qui nous semblent essentielles.

Le 11 mai a sonné le glas de l'attestation de déplacement provisoire. Une **nouvelle déclaration est exigée** lorsque le déplacement conduit à la fois à sortir :



- d'un périmètre défini par un cercle d'un rayon de 100 km autour du lieu de résidence (la distance de 100 km est donc calculée «à vol d'oiseau») ;
- du département.

Il n'est donc **pas nécessaire** de se munir de la déclaration :

- pour les déplacements de plus de 100 km effectués au sein de son département de résidence ;
- pour les déplacements en dehors du département de résidence, dans la limite de 100 km.

**Cette nouvelle déclaration sera disponible à la boulangerie comme nous l'avions fait pour la précédente.**



Le département des Yvelines est placé en zone rouge.

- ➔ Par décret n°2020-545 du 11 mai 2020 :
- ✗ Sont fermés : parcs, jardins & espaces verts aménagés
- ✔ Sont ouverts : forêts & berges

Pour Rochefort-en-Yvelines, cela veut dire que les espaces autour du **chemin de l'ancienne gare** restent **fermés**. En contrepartie, la forêt vous est grande ouverte.

Nouveau "Geste Barrière", le **masque** est devenu notre **nouveau compagnon** pour réussir le déconfinement. Alors, afin de maximiser son efficacité [en suivant ce lien](#) vous apprendrez comment **l'utiliser au mieux**.





Le 11 mai marque le début du déconfinement et la reprise partielle des déchèteries. Sitreva met en place son [plan de déconfinement](#).

La réouverture des déchèteries ne peut se faire que dans le cadre de nouvelles procédures de travail et de nouvelles règles d'accueil des usagers. De nouvelles

règles d'accès seront provisoirement mises en place :

- l'accès aux déchèteries se fera uniquement sur rendez-vous ;
- selon la taille de la déchèterie, jusqu'à 8 rendez-vous seront acceptés par tranche de 15 minutes ;
- un seul rendez-vous par semaine et par usager ;
- tout rendez-vous non honoré sera considéré comme étant pris.

La prise de rendez-vous se fait sur [le site internet de Sitreva](#). Les déchèteries de Bonnelles et de Saint Arnoult sont ouvertes.

---

### Retour à l'école

Le **protocole sanitaire sera prêt**, mais pas de cantine, de garderie et d'étude. La **rentrée** sera le **jeudi 14 mai** pour l'**élémentaire**, et le **lundi 18 mai** pour la **maternelle**. Deux classes en élémentaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Deux classes aussi en maternelle, mais uniquement le lundi et le mardi.



D'ici trois semaines minimum, en fonction de notre retour d'expérience sur cette première rentrée, nous étudierons la possibilité d'ouvrir plus de classes et plus de services.

---

Si vous avez raté ou si vous voulez retrouver les communications précédentes sur le COVID, [cliquez ici](#). Portez-vous bien, protégez-vous bien, et ce soir à 20h00, pensez à nos soignants et allumez une bougie.



Sylvain LAMBERT